



Fonds Régional d'Aide à la Mobilité



## Ce qui change en 2017

Il faut adhérer à l'association PRMA pour pouvoir déposer un dossier FRAM.

## Philosophie du dispositif :

FRAM est un dispositif d'aide à la tournée, pour les groupes de musiques actuelles de La Réunion, qui prend en charge des billets d'avions vers l'étranger et les autres départements français.

FRAM est une aide structurante pour l'activité de la filière à l'export.

FRAM est un marchepied vers l'export, il permet à un groupe de se déplacer simplement pour la première fois sur un territoire, de cette façon FRAM s'adresse à des groupes en phase de développement de carrière. Pour la suite de leur carrière, afin de retourner de nombreuses fois sur les mêmes territoires, les groupes doivent progressivement se tourner vers d'autres sources de financement (CNV, Adami, Spedidam, SPPF...) et/ou réussir à vendre de mieux en mieux leurs spectacles.

## Objectifs du FRAM

- Le FRAM doit être accessible aux groupes qui entament leurs premières démarches à l'export
- Le FRAM est conçu comme un parcours d'accompagnement qui doit structurer la pratique des groupes réunionnais à l'export.
- Fram doit faciliter l'accès à de nouveaux territoires
- Fram doit aider les groupes à démarrer leur carrière sur de nouveaux territoires puis les inciter progressivement à diversifier leurs financements et à tendre vers l'autofinancement.

## Les publics de FRAM

- FRAM aide les groupes réunionnais. Un groupe réunionnais est un groupe dont la moitié, au moins, des membres ont leur domicile à La Réunion.
- FRAM n'aide que les membres des groupes réunionnais ayant leur domicile à La Réunion.
- FRAM n'est pas réservé aux artistes professionnels (*artiste qui tire plus de la moitié de ses revenus de l'exercice de son art*). FRAM est un accompagnement des projets vers le professionnalisme de la pratique. On peut parler de pratique experte. Le développement d'un projet de musique actuelle vers une expertise à l'export passe par :
  - L'acquisition d'expérience
  - Le développement d'un réseau de personnes ressources.
  - La consolidation des équipes de travail
  - L'élargissement du public du groupe
  - L'écriture de l'histoire du groupe / du projet
- FRAM s'adresse aux projets en cours de développement quel que soit leur stade d'avancement, dès lors qu'ils répondent aux critères minimums leur permettant de tirer parti d'un déplacement hors Réunion.

## Fonctionnement général

- Les demandes de financement de tournées sont examinées lors des commissions. La commission est décisionnaire et elle rend ses préconisations au bureau de l'association PRMA lesquelles sont observées dans leur faisabilité par les techniciens du Pôle.
- Un barème à point permet d'instruire les dossiers avant la commission FRAM. Seuls les dossiers qui satisferont les critères du barème seront considérés éligibles. Les autres dossiers **ne seront présentés à la commission que pour information**.
- La note d'éligibilité dépend du nombre de fois où le groupe s'est rendu dans un pays à l'aide de FRAM. Le compteur de déplacements prend en compte ceux financés depuis la première commission 2016.
- L'avis de la commission est rendu suivant le vote à la majorité des membres présents.
- La commission peut conditionner sa décision à la remise de nouvelles pièces par les porteurs de projet dans un délai court, précisé par la commission.
- FRAM intervient sur l'achat des billets d'avion vers le lieu de la première date de la tournée à l'aller et depuis le lieu de la dernière date au retour.
- L'historique des déplacements se base sur les pays d'arrivée et de départ des tournées. Une tournée comptabilisée sur un pays peut comprendre des dates dans d'autres pays. (Par exemple, une tournée Londres-Paris-Berlin peut faire l'objet d'une demande de financement des billets Réunion-Londres et Berlin-Réunion, les deux territoires, Angleterre et Allemagne, seront retenus dans l'historique de déplacement du groupe)
- En plus des billets des musiciens, la commission pourra, **suivant la pertinence, évaluée par cette dernière**, prendre en charge les billets d'un technicien et/ou du manager du groupe.

- Le PRMA pourra acheter directement les billets ou pourra rembourser (sur facture et avec présentation d'une preuve d'achat) les billets achetés par avance par le porteur de projet.
- Un groupe ne pourra pas obtenir de l'aide plus de 3 fois par an.
- Un groupe ne pourra pas obtenir plus de 20 000 € d'aide par an.

## Le barème d'éligibilité

| Critère  | 1er déplacement / pays   | 2ème déplacement /pays   | déplacements de 3 à 5 / pays   | Pièces à inclure au dossier   |
|--|--|--|--|---|
| <b>Manager</b>   | Obligatoire (accompagné d'une présentation du projet de développement du groupe) | Obligatoire (accompagné d'une présentation du projet de développement du groupe) | Obligatoire (accompagné d'une présentation du projet de développement du groupe) | - Projet de développement de carrière de l'artiste;<br>- Mandat de représentation ou contrat de management. |
| <b>Label / Structure de production discographique adapté</b>                 | 2 pts  | 2 pts  | 2 pts  | - Copie de la déclaration SDRM  |
| <b>Distribution</b>  | 1 pt   | 1 pt   | 1 pt   | - Contrat de distribution physique ou numérique   |
| <b>Éditeur</b>   | 1 pt   | 1 pt   | 1 pt   | - Contrat d'édition   |
| <b>Tourneur ou booker</b>  | 2pts   | 2pts   | 2pts   | - Contrat avec la structure de booking  |
| <b>Attaché de presse</b>   | 1pt  | 1pt  | 1pt  | - Facture ou fiche de paye  |
| <b>Nombre de dates</b>   | ½ pt par date (Maximum 5 points)   | ½ pt par date (Maximum 5 points)   | ½ pt par date (Maximum 5 points)   | - 1 Contrat de cession signé = ½ point  |
| <b>3 dates</b>   | Obligatoire (hors marché)  | Obligatoire (hors marché)  | Obligatoire (hors marché)  | - 3 contrats de cession signés <b>minimum et obligatoire</b> (hors marché)                                  |
| <b>Diffusion Réunion Club/café concert (-200 places)</b>                     | 1 pt   | 1 pt   | 1 pt   | Exemple de concert  |
| <b>Diffusion Réunion Salle (+200 places)</b>                                 | 1pt  | 1pt  | 1pt  | Exemple de concert  |
| <b>Diffusion Réunion Festival</b>  | 1pt  | 1pt  | 1pt  | Exemple de concert  |
| <b>Diffusion IOMMA</b>   | 1pt  | 1pt  | 1pt  | Exemple de concert  |
| <b>Diffusion hors Réunion Club/café concert (-200 places)</b>                | 1pt  | 1pt  | 1pt  | Exemple de concert  |
| <b>Diffusion hors Réunion Salle (+200 places)</b>                            | 1pt  | 1pt  | 1pt  | Exemple de concert  |
| <b>Diffusion hors Réunion Festival</b>                                       | 1pt  | 1pt  | 1pt  | Exemple de concert  |
| <b>Diffusion hors Réunion Marché</b>   | 1pt  | 1pt  | 1pt  | Exemple de concert  |
| <b>Présence web</b> (Site web / Myspace / Facebook...) (validée par le PRMA) | Obligatoire  | Obligatoire  | Obligatoire  | Liste d'adresses web  |
| <b>Clip / EPK</b>  | 1pt  | 1pt  | 1pt  | Liens web   |
| <b>Fiche technique</b> (validée par le PRMA)                                 | Obligatoire  | Obligatoire  | Obligatoire  | Fiche technique en .pdf   |
| <b>Dossier de presse</b> (validé par le PRMA)                                | Obligatoire  | Obligatoire  | Obligatoire  | Dossier de presse en .pdf   |

|                                     |                       |                         |  |   |
|-------------------------------------|-----------------------|-------------------------|--|---|
|                                     |                       |                         |  |   |
| Note d'éligibilité                  | 8                     | 11                      | 12   |   |
| Salariat des artistes               | Au moins 1 date payée | Au moins 2 dates payées | Au moins 3 dates payées  | Au retour de la tournée : Fiches de paie et contrats d'embauche de chacun des participants. |
| Taux de prise en charge des billets | 100%                  | 100%                    | 3ème tournée : 80%<br>4ème tournée : 50%<br>5ème tournée : 20% |   |

Au delà de 5 déplacements sur le même territoire, l'accompagnement FRAM à l'export s'arrête :

- Le projet doit avoir acquis une autonomie sur ce territoire
- Si ce n'est pas le cas, le déplacement relève de l'action culturelle dans des zones ou l'économie (ou le succès du groupe) ne permet pas de financer les billets d'avion mais ne relève plus d'un accompagnement à la structuration.

## Cas particulier de l'invitation sur un marché

Dans le cas où un groupe est invité sur un marché des musiques (reconnu comme tel par le PRMA) la tournée est réputée éligible sans tenir compte du barème. Cependant, les critères obligatoires sont toujours pris en compte (Manager, présence web, fiche technique, dossier de presse) Un déplacement pour un marché compte comme un déplacement vers le pays de destination.

## Cas particulier du territoire de la zone OI

Les transports entre les dates de tournée sont considérés comme des "transports internes" et ne sont pas pris en charge par FRAM. La commission souhaite aménager un système spécifique à la zone OI. Le but est de financer des billets internes en considérant qu'il est délicat de programmer plusieurs dates sur les petits territoires qui composent la zone. FRAM finance plusieurs billets d'avion pour relier les îles du territoire de la zone OI entre des dates de concerts. FRAM prend en charge ces déplacements dans la limite de 1100€ par membre de l'équipe de tournée.

L'historique des tournées dans la "zone OI" fonctionne comme un pays supplémentaire sur la carte du monde.

La "Zone OI" est composée des îles suivantes :

- Mayotte
- Les Comores
- Les Seychelles
- Maurice
- Rodrigues
- Madagascar